

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Le lundi vingt-six mars deux mille dix-huit, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Date de la convocation : 19/03/2018

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, M. BARRE Daniel, Mme DEYTS Valérie, M. LUCAS Patrick, Mme MOULIA Séverine, Mme LESTAGE Sandrine, Mme MORANCHO Céline, M. DAVID Cyril,

Procurations: M CANDAU Christophe à M. COUSSO Frédéric

Absent : M. SEGUY Nicolas

Ouverture de séance : 19 heures

Secrétaire de séance : Mme LESTAGE Sandrine

Daniel BARRE suggère une légère modification du compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2018. Aux questions diverses, sur le sujet de la commune nouvelle : il faut rajouter « de proposer ». La phrase est ainsi modifiée : « Frédéric COUSSO dit qu'il a été convenu de proposer que Bernard Cros soit le premier maire jusqu'en 2020. »

En ces termes, le compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

N° D2018/06 Objet : Participation financière aux cours d'anglais

Monsieur le Maire propose la prise en charge par la commune d'une partie de la cotisation suivant les publics :

Pour les demandeurs d'emploi, 2 trimestres pris en charge,

Pour les étudiants, collégiens et lycéens : 3ème trimestre pris en charge,

Pour les enfants du primaire : la moitié de l'année.

Pour l'année 2017-2018, la prise en charge serait de 320 euros, pour 2 demandeurs d'emploi.

Pour l'année 2016-2017, la prise en charge était de 920 euros, pour 2 demandeurs d'emploi et 5 enfants du primaire.

Pour l'année 2015-2016, la prise en charge était de 730 euros, et pour l'année 2014-2015, la prise en charge était de 830 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE cette prise en charge pour l'année scolaire en cours.

N° D2018/07 Objet : Convocation électronique du conseil municipal

Monsieur le Maire explique que les modalités de la convocation des conseillers municipaux sont fixées par l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales, la convocation du Conseil municipal est « faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux conseillers municipaux par écrit et à domicile ».

Signée par le Maire, cette convocation doit être adressée trois jours francs dans les communes.

La loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales a assoupli le dispositif en permettant que cette convocation soit adressée « sous quelque forme que ce soit » en vue notamment de promouvoir la dématérialisation des échanges au sein des collectivités locales.

Les règles relatives à l'information des élus locaux sur les affaires qui sont soumises à délibération de leurs assemblées sont différentes selon les collectivités territoriales, tout comme les possibilités offertes en matière de dématérialisation des convocations.

Le CGCT semble ainsi offrir la possibilité aux délégués qui le souhaitent de recevoir leur convocation aux réunions du conseil, et les délibérations accompagnant l'ordre du jour par voie électronique.

Le principe demeure : les documents doivent être adressés au domicile des conseillers, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse, telle qu'une adresse internet.

Dans tous les cas, les modalités de la convocation reposent sur un choix du conseiller lui-même.

En tout état de cause, il est indispensable d'avoir recours à la signature électronique afin de faire signer numériquement la convocation par le maire, garantir l'intégralité de l'écrit et le lien entre l'acte signé et son auteur.

Compte tenu des démarches de la collectivité entreprises en vue de la dématérialisation (actes administratifs, pièces comptables, documents budgétaires), il est proposé d'adresser les convocations aux séances du Conseil municipal, par voie électronique, aux conseillers qui le souhaitent.

Les conseillers municipaux intéressés par la démarche devront communiquer une adresse internet valide.

Concernant les procurations ; elles ne sont pas dématérialisées. Il est nécessaire de les éditer, les compléter et les scanner.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres :

- **d'approuver** la dématérialisation des convocations aux séances du Conseil municipal. Cette procédure ne concernera que les conseillers qui souhaitent recevoir les convocations par voie électronique.

N° D2018/08 Objet : Vote des taux des taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année, soit

Taux Taxe d'habitation : 7.60 %

Taux Taxe foncier bâti : 14.86 %

Taux Taxe foncier non bâti : 44.69 %

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE ces taux.**

N° D2018/09 Objet : Vote du compte administratif 2017 du budget communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif du budget communal de l'année 2017 qui est égal au compte de gestion de Monsieur DUFRESNE, Percepteur de Créon :

	Dépenses en €	Recettes en €	Soldes en €
Fonctionnement	312 405.01	371 993.68	+ 59 588.67
Investissement	301 425.94	286 130.98	- 15 294.96

Report

Fonctionnement		62 935.20	
Investissement	2 705.74		
Restes à réaliser	39 405.58	76 058.77	36 653.19
Résultats cumulés			
Fonctionnement	312 405.01	434 928.88	122 523.87
Investissement	343 537.26	362 189.75	18 652.49

Le doyen Daniel BARRE, est désigné président et Monsieur le Maire se retire.

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2017 à l'unanimité.

N° D2018/10 Objet : Vote du compte de gestion 2017 du budget communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du budget communal de l'année 2017 qui est égal au compte administratif :

	Dépenses en p	Recettes en p	Soldes en p
Fonctionnement	312 405.01	371 993.68	+ 59 588.67
Investissement	301 425.94	286 130.98	- 15 294.96
Report			
Fonctionnement		62 935.20	
Investissement	2 705.74		
Restes à réaliser	39 405.58	76 058.77	36 653.19
Résultats cumulés			
Fonctionnement	312 405.01	434 928.88	122 523.87
Investissement	343 537.26	362 189.75	18 652.49

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2017 à l'unanimité.

N° D2018/11 Objet : Vote de l'affectation du résultat 2017 au budget communal 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Frédéric COUSSO, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent :	+ 59 588.67
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	+ 62 935.20
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	+ 122 523.87
(A2)	déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	
	déficit :	- 15 294.96
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	
	déficit :	- 2705.74

Résultat comptable cumulé à reporter au R 001	excédent :	
A reporter au D 001	déficit :	- 18 000.70
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		- 39 405.58
Recettes d'investissement restant à réaliser :		+ 76 058.77
Solde des restes à réaliser :	excédent :	+ 36 653.19

(B) **Besoin (-) ; réel de financement** (D001)

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- Résultat excédentaire (A1) + 122 523.87

*En couverture du besoin de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)

*En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 021)

***En excédent reporté à la section de fonctionnement + 122 523.87**

(recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

- Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur)

(recette non budgétaire au cpte 119 ou déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : déficit reporté	R002: excédent reporté	D001 : solde d'exécution	R001:solde d'exécution de clôture
	122 523.87	18 000.70	R1068/ excédent de fonctionnement capitalisé

N° D2018/12 Objet : Vote du budget communal 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif communal de l'année 2018.

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	478 511.75	355 987.88
Investissement	179 116.17	160 463.68
<u>Report</u>		
Fonctionnement		122 523.87

Investissement	18 000.70	
<u>Restes à réaliser</u>	39 405.58	76 058.77
<u>Résultats cumulés</u>		
Fonctionnement	478 511.75	478 511.75
Investissement	236 522.45	236 522.45

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2018 à l'unanimité.

N° D2018/13 Objet : Vote du compte administratif 2017 du budget assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif du budget assainissement de l'année 2017 qui est égal au compte de gestion de Monsieur DUFRESNE, Percepteur de Créon :

	Dépenses en €	Recettes en €	
Exploitation	97 226.26	99 961.06	+ 2 734.80
Investissement	87 602.69	221 356.26	133 753.57
<u>Report</u>			
Exploitation		35 243	
Investissement	167 517.05		
<u>Restes à réaliser</u>	10 000		
<u>Résultats cumulés</u>			
Exploitation	97 226.26	135 204.06	37 977.80
Investissement	265 119.74	221 356.26	-43 763.48
Total cumulé	362 346	356 560.32	- 5785.68

Le doyen Daniel BARRE, est désigné président et Monsieur le Maire se retire.

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2017 de l'assainissement à l'unanimité.

N° D2018/14 Objet : Vote du compte de gestion 2017 du budget assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du budget assainissement de l'année 2017 qui est égal au compte administratif :

	Dépenses en €	Recettes en €	
Exploitation	97 226.26	99 961.06	+ 2 734.80
Investissement	87 602.69	221 356.26	133 753.57
<u>Report</u>			
Exploitation		35 243	
Investissement	167 517.05		
<u>Restes à réaliser</u>	10 000		
<u>Résultats cumulés</u>			
Exploitation	97 226.26	135 204.06	37 977.80
Investissement	265 119.74	221 356.26	-43 763.48
Total cumulé	362 346	356 560.32	- 5785.68

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2017 de l'assainissement à l'unanimité.

N° D2018/15 Objet : Vote de l'affectation du résultat 2017 au budget assainissement 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Frédéric COUSSO, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent : 2 734.80
	déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent : 35 243
	déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent : +37 977.80
(A2)	déficit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent : 133 753.57
	déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :
	déficit : - 167 517.05
Résultat comptable cumulé à reporter au R 001	excédent :
à reporter au D 001	déficit : - 33 763.48
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	- 10 000
Recettes d'investissement restant à réaliser :	+ 0 p
Solde des restes à réaliser :	déficit : - 10 000
(B) Besoin (-) réel de financement	- 43 763.48

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- Résultat excédentaire (A1)	+ 37 977.80
*En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	37 977.80
*En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 021)	
*En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	
- Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au cpte 119 ou déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :



SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : déficit reporté	R002: excédent reporté	D001 : solde d'exécution	R001:solde d'exécution de clôture
		33 763.48	R1068/ excédent de fonctionnement capitalisé
	0		37 977.80

Les membres du conseil **acceptent à l'unanimité des membres présents** l'affectation dans le budget 2018 (telle que proposée) des résultats 2017 de la section de fonctionnement.

N° D2018/16 Objet : Vote du budget assainissement 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif assainissement de l'année 2018.

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	200 697.27	200 697.27
Investissement	80 053.53	123 817.01
<u>Report</u>		
Fonctionnement		
Investissement	33 763.48	
<u>Restes à réaliser</u>	10 000	
<u>Résultats cumulés</u>		
Fonctionnement	200 697.27	200 697.27
Investissement	123 817.01	123 817.01

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2018 à l'unanimité.

Questions diverses :

Levée de séance : 19h50



Liste des délibérations

Objet	N°
Participation financière aux cours d'anglais	D2018/06
Convocation électronique du conseil municipal	D2018/07
Vote des taux des taxes	D2018/08
Vote du compte administratif 2017 du budget communal	D2018/09
Vote du compte de gestion 2017 du budget communal	D2018/10
Vote de l'affectation du résultat du budget communal	D2018/11
Vote du budget communal 2018	D2018/12
Vote du compte administratif 2017 du budget assainissement	D2018/13
Vote du compte de gestion 2017 du budget assainissement	D2018/14
Vote de l'affectation du résultat du budget assainissement	D2018/15
Vote du budget assainissement 2018	D2018/16

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
Mr BARRE	Daniel	
Mr BONNIER	Patrick	
Mr CANDAU	Christophe	A donné procuration
Mr COUSSO	Frédéric	
Mr DAVID	Cyril	
Mme DEYTS	Valérie	
Mme LESTAGE	Sandrine	
Mr LUCAS	Patrick	
Mme MORANCHO	Céline	
Mme MOULIA	Séverine	
Mr SEGUY	Nicolas	Absent